

Le mercredi 24 octobre 2001

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 24 octobre 2001 à 19h au 211, rue Henri-Bourassa à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin, Denise Miron Marion et Line Renaud et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum, de même que monsieur Brian Boisvert commissaire représentant les parents.

Absences motivées : Madame Louise Larocque et monsieur Robert Chalifoux

Absence non-motivée : Monsieur Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

M. Louis Pelletier, Directeur général et responsable des services informatiques

M. Jean-Claude Beaudin, Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles

Mme Marlène Thonnard, Directrice des services des ressources éducatives et responsable du transport scolaire

M. Mario Auclair, Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général

Le président M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2001-CC-146

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2-a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2001-09-26
 - b) Suivis :
- 3- Procès-verbal du C.E. 2001-09-26 (dépôt)
- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- Plan de réussite – An 2

Le mercredi 24 octobre 2001

(Suite RÉSOLUTION 2001-CC-146)

B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes et formation professionnelle

- 1- Organisation scolaire 2001-2002 (document remis sur place)
- 2- Fonds Jeunesse
- 3- Réforme de l'éducation :
 - a) Groupes de travail ad hoc au niveau régional
 - b) Bulletins scolaires
- 4- Dépôt de comptes rendus :
 - a) Comité de coordination pédagogique du 25 septembre 2001
 - b) Comité consultatif du transport scolaire du 5 octobre 2001
- 5- Rencontre du comité des services éducatifs
- 6- École de Messines

C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

- 1- Rémunération commissaire
- 2- Emprunt
- 3- Soumission : Huile à chauffage
- 4- Registre des chèques
- 5- Soumission pour le revêtement du plancher du gymnase à l'école Sacré-Cœur de Gracefield
- 6- Vente de l'école Ste-Anne de Rapides-des-Joachims

D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Formation d'un comité de sélection "secteur Pontiac"
- 2- Acceptation de demandes de démission
- 3- Actes d'engagement, autorisation de congé sans traitement, année scolaire 2001-2002
- 4- Dépôt de comptes rendus :
 - C.R.T., enseignant 2001 09 28
 - C.R.T., soutien 2001 09 26
 - Comité de perfectionnement, enseignant 2001 10 11
- 5- Centraide

E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES

(Aucun point)

F) AUTRES :

- 1- Questions des commissaires
- 2- Compte rendu du comité consultatif de gestion du 18 septembre 2001
- 3- Mémoire sur la formation continue
- 4- Demande de révision d'une décision (huis clos)
- 5- Levée de l'assemblée

PROCHAINE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE : Le mercredi 5 décembre 2001 à Fort-Coulonge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 24 octobre 2001

RÉSOLUTION 2001-CC-147

**Dispense de lecture et adoption du
procès-verbal de l'assemblée
ordinaire du conseil des
commissaires du 26 septembre 2001**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 26 septembre 2001 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-5 Correspondance

Des informations supplémentaires sont ajoutées en réponse aux questions des commissaires.

A-6 Plan de réussite An 2

M. Pelletier présente le document remis aux membres du conseil des commissaires. Pour le 30 novembre la commission scolaire devra présenter un plan consolidé des plans de réussite de nos établissements primaires et secondaires.

B-1 Organisation scolaire 2001-2002

Mme Thonnard dépose les tableaux qui informent de l'organisation scolaire 2001-2002. Des informations sont à valider.

RÉSOLUTION 2001-CC-148

Fonds jeunesse

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Madeleine Aumond que M. Louis Pelletier, directeur général, soit autorisé à signer la convention d'aide financière avec l'organisme Fonds jeunesse Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B-3 Groupes de travail ad hoc au niveau régional

Mme Thonnard informe les commissaires de la composition des différents groupes de travail. Plusieurs membres du personnel de notre commission scolaire participent activement aux travaux de ces groupes.

Bulletins scolaires

Mme Thonnard avec les membres d'un groupe de travail élaborent présentement un bulletin commission.

B-4 Dépôt de comptes rendus

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires.

Le mercredi 24 octobre 2001

B-5 Rencontre du comité des services éducatifs

Une rencontre du comité des services éducatifs est prévue mercredi le 7 novembre à 19 h 00 à l'école élémentaire et secondaire Sacré-Cœur de Gracefield.

B-6 École primaire de Messines

Mme Thonnard informe les membres du conseil des commissaires des modalités d'organisation pédagogique au niveau du 1^{er} cycle à cette école.

RÉSOLUTION 2001-CC-149

Rémunération commissaire

CONSIDÉRANT la demande écrite du commissaire concerné;

II EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage d'accepter que le commissaire M. Stephen Ryan renonce à la totalité de sa rémunération de commissaire à compter du 25 septembre 2001 et que celle-ci soit envoyée à l'École Notre-Dame du Sacré-Cœur de Chapeau.

Cette renonciation sera maintenue durant le mandat du commissaire à moins qu'il n'émette au directeur général un avis écrit contraire à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2001-CC-150

Emprunt

ATTENDU QUE la commission scolaire a, le 5 octobre 2001, obtenu du ministre de l'Éducation l'autorisation d'effectuer un emprunt de trois million cent quarante-quatre mille dollars (3 144 000\$);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau et résolu :

- 1- Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de trois million cent quarante-quatre mille dollars (3 144 000\$) soit contracté;
- 2- Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes:
 - a) au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2002 533 000\$
 - b) au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 5 octobre 2001, le tout pour une somme de 2 534 700\$
 - c) au paiement des frais inhérents à l'emprunt 76 300\$
- 3- Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants:

Le mercredi 24 octobre 2001

(Suite RÉSOLUTION 2001-CC-150)

- A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:
- a- placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations;
 - b- négocier les modalités de l'emprunt ;
 - c- désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d- négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
- B) En contractant cet emprunt auprès de Financement – Québec.
- 4- Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.
- 5- Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.
- 6- Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement – Québec, la commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement – Québec et portant sur la subvention précitée.
- 7- Que n'importe lesquels du président, du directeur général ou du directeur des ressources financières et matérielles de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
- 8- Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
- 9- Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.

Le mercredi 24 octobre 2001

(Suite RÉSOLUTION 2001-CC-150)

- 10- Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par la ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
- 11- Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministre des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.
- 12- Que la commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes.
- 13- Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2001-CC-151**Soumission pour l'huile à chauffage**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin et résolu d'accepter les plus basses soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage, tel qu'illustré au tableau comparatif au montant de 0,3811 taxes incluses pour le secteur PONTIAC, avec Ultramar Ltée et 0,3840 taxes incluses pour le secteur HAUTE-GATINEAU, avec Les Huiles H.L.H. Ltée, le tout conformément au devis 2001-HBO-01.

TABLEAU COMPARATIF

SOUSSIONNAIRES

Huile à chauffage pour: 2001-2002	LES HUILES H.L.H. LTÉE	COOP. FÉDÉRÉE DE QUÉBEC	ULTRAMAR INC.
Secteur Haute-Gatineau	,3840	,3916	,3951
Secteur Pontiac	NIL	NIL	,3811

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 24 octobre 2001

RÉSOLUTION 2001-CC-152

Registre des chèques

CONSIDÉRANT la vérification des registres des chèques qu'a effectuée le commissaire M. Reid Soucie;

CONSIDÉRANT que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Reid Soucie que les registres des chèques de la C.S.H.B.O. pour les mois de septembre et d'octobre 2001 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2001-CC-153

Soumission pour le revêtement du plancher du gymnase à l'école Sacré-Cœur de Gracefield

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil en date du 27 juin 2001;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection du revêtement du plancher du gymnase à l'école Sacré-Cœur de Gracefield;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire M. Reid Soucie et résolu d'accepter la plus basse soumission soit, C.D. Tile – 3016161 Canada Inc. au montant de 66,110\$ (taxes incluses) pour exécuter les travaux de réfection du revêtement du plancher du gymnase à l'école Sacré-Cœur de Gracefield.

De plus, il est résolu que le président, Monsieur Daniel Moreau et le directeur général, Monsieur Louis Pelletier, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2001-CC-154

Vente de l'école Ste-Anne de Rapides-des-Joachims

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage et résolu que le directeur général, M. Louis Pelletier et le président, M. Daniel Moreau, soient par les présentes autorisés à :

Vendre à la Municipalité de Rapides-des-Joachims sans aucune garantie moyennant le prix ou moyennant la somme de un dollar (1,00\$) et sous les charges et conditions que le représentant jugera convenables, l'immeuble suivant dans la municipalité de Rapides-des-Joachims :

Le mercredi 24 octobre 2001

(Suite **RÉSOLUTION 2001-CC-154**)

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CENT TRENTE-HUIT (lot 138), au cadastre officiel du Village de Rapides-des-Joachims, circonscription foncière de Pontiac, province de Québec.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CENT TRENTE-NEUF (lot 139), au cadastre officiel du Village de Rapides-des-Joachims, circonscription foncière de Pontiac, province de Québec.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CENT QUARANTE (lot 140), au cadastre officiel du Village de Rapides-des-Joachims, circonscription foncière de Pontiac, province de Québec.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CENT QUARANTE ET UN (lot 141), au cadastre officiel du Village de Rapides-des-Joachims, circonscription foncière de Pontiac, province de Québec.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CENT QUARANTE-DEUX (lot 142), au cadastre officiel du Village de Rapides-des-Joachims, circonscription foncière de Pontiac, province de Québec.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CENT QUARANTE-TROIS (lot 143), au cadastre officiel du Village de Rapides-des-Joachims, circonscription foncière de Pontiac, province de Québec.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CENT QUARANTE-QUATRE (lot 144), au cadastre officiel du Village de Rapides-des-Joachims, circonscription foncière de Pontiac, province de Québec.

Passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2001-CC-155

**Formation d'un comité de sélection
secteur Pontiac**

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion du personnel des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT les ouvertures de postes possibles au niveau des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT les mouvements du personnel possibles engendrés par les ouvertures de postes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau qu'un comité de sélection soit formé et que ledit comité soit composé de trois commissaires :

Mme Denise Miron Marion et messieurs Guy Lesage et Reid Soucie, ainsi que du directeur général.

Le comité de sélection pourra s'adjoindre de personnes ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 24 octobre 2001

RÉSOLUTION 2001-CC-156

Démission, soutien administratif

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Madeleine Aumond d'accepter la démission de Mme France Lapratte, secrétaire de gestion au service des ressources humaines, à compter du 30 novembre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2001-CC-157

Démission, soutien manuel

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion d'accepter la démission de M. Denis Gauthier, concierge à l'école St-François-de-Sales, à Blue Sea à compter du 15 octobre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-3 Actes d'engagement, autorisation de congé sans traitement, année scolaire 2001-2002

M. Auclair dépose pour information les actes d'engagement confirmés depuis le début d'année.

D-4 Dépôt de comptes rendus

M. Auclair répond aux questions des commissaires concernant les comptes rendus déposés.

D-5 Centraide

M. Auclair invite les commissaires qui désirent souscrire à Centraide de le faire en lui remettant l'enveloppe prévue à cette fin.

F-1 Questions des commissaires

M. Pelletier répond aux questions des membres du conseil des commissaires.

F-2 Compte rendu du comité consultatif de gestion du 18 septembre 2001.

M. Pelletier répond aux questions des commissaires concernant le compte rendu du comité consultatif de gestion.

F-3 Mémoire sur la formation continue

M. Pelletier dépose pour information le mémoire préparé par la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le cadre de projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue.

RÉSOLUTION 2001-CC-158

Huis-clos

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau que le point F-5 de l'ordre du jour soit discuté en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 24 octobre 2001

RÉSOLUTION 2001-CC-159

Réouverture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2001-CC-160

Demande de révision d'une décision

CONSIDÉRANT le droit accordé à l'élève ou à ses parents, en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique, de demander au conseil des commissaires de réviser une décision rendue;

CONSIDÉRANT que les parties concernées, en vertu de l'article 11 de la Loi sur l'instruction publique, ont eu l'occasion de présenter leurs observations;

CONSIDÉRANT que l'élève a l'obligation, en vertu de l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique, de fréquenter l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'étude sur les demandes de révision;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage :

- 1) De maintenir la décision de classement et que l'élève puisse continuer de bénéficier des services offerts à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau;
- 2) Qu'un avis médical détaillé, fourni par un médecin spécialiste, soit déposé aux intervenants concernés dans le but d'évaluer les conséquences des déplacements quotidiens sur l'état de santé de l'élève. S'il y a lieu, une réévaluation des services à offrir à l'élève sera alors effectuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2001-CC-161

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée extraordinaire : le mercredi 5 décembre 2001 à Fort-Coulonge.

Secrétaire général

Président